

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
DU 05/11/2024**

Personnes absentes excusées

Mme Van Belleghem (Inspectrice de l'Education Nationale), Mme Aubert (maîtresse E Rased), Mme Wagneur (psychologue scolaire), Mme Voyau (CE1), Mme Loury (CM1/CM2), Mme Huleux (MS/GS et CE1), Mme Habumugisha (parent élu), Mme Dujardin (parent élu), Mme Le Chesne (parent élu).

Présents

• **Mairie :**

M. Toczé (Maire de Tinténia), Mme Garçon (élue chargée des affaires scolaires), Mme Bossard (élue chargée des affaires périscolaires), M. Letourneux (responsable périscolaire).

• **Enseignants :**

Mme Serisier (TPS/PS), Mme Glory (PS/MS), Mme Barré (MS/GS), Mme Amélineau (MS/GS), Mme Grimard (MS/GS), Mme Quemener (CP), Mme Garenton (CP/CE1), Mme Garnier (CE2), Mme Augais (CE2/CM1), M. Chenais (CM2).

• **ATSEM et périscolaire :**

Mme Prunier, Mme Berthouloux, Mme Martin, Mme Legrand.

• **Parents d'élèves élus :**

Mme Poutas, M. Jullien, Mme Corriette, M. Villalard, , Mme Hignard, , M. Gomont, M. Courtois, Mme Cardin, Mme Camus

Ordre du jour

1) Installation du nouveau conseil d'école	2
2) Règlement intérieur 2024-2025.....	2
3) Effectifs de rentrée et répartition.....	2
4) Sécurité	3
5) Projets pédagogiques et actions.....	4
6) Portail famille.....	6
7) Budget OCCE	7
7) Questions des représentants des parents d'élèves	8

Début de la réunion : 18h30

Secrétaire de séance : Mme Quemener

1) Installation du nouveau conseil d'école

Mme Amélineau présente les résultats des élections des représentants des parents d'élèves : 344 électeurs inscrits ; 193 votants, soit une participation de 56,10% contre 47,55% l'an passé.

18 bulletins sont nuls ou blancs.

Seuls 6 des 11 sièges ont été pourvus lors de l'élection du 11 octobre. Une relance et un tirage au sort ont permis de pourvoir les sièges restants. Finalement, 11 sièges de titulaires et 1 siège de suppléants sont attribués à la liste des parents d'élèves qui ne se sont pas constitués en association (une seule liste présentée).

Sont proclamés élus :

Mme Poutas, M. Jullien, Mme Habumugisha, Mme Corriette, M. Villalard, Mme Dujardin, Mme Hignard, Mme Le Chesne, M. Gomont, M. Courtois, Mme Cardin, Mme Camus.

Mme Amélineau déclare le nouveau conseil d'école installé.

Trois de ces parents siégeront à la Caisse des Ecoles : M. Courtois, Mme Dujardin et Mme Cardin (Suppléant : Mr Villalard). Les réunions sont fixées le 18 novembre, 4 février et 3 avril à 18h30 au sein de la mairie.

2) Règlement intérieur 2024-2025

Les règles particulières à l'école René Guy Cadou sont lues.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

3) Effectifs de rentrée et répartition

Actuellement, 247 élèves sont inscrits à l'école, dont 96 en maternelle.

Les 11 classes ont été maintenues cette année. Les effectifs baissent avec 23 élèves de moins que l'an passé. Nous resterons confrontés au risque d'une fermeture de classe l'an prochain.

13 enseignants travaillent cette année au sein de l'école. Plusieurs autres personnes interviennent dans l'école et s'ajoutent aux enseignants :

- Quatre ATSEM :
Mme Mélanie MARTIN (TPS/PS), Mme Sylvie LEGRAND (PS/MS), Mme Jacqueline BERTHOULOUX (MS/GS), Mme Patricia PRUNIER (MS/GS).
- Trois AESH sont présentes à mi-temps ou temps complet pour l'aide aux élèves en situation de handicap :
Mme Nathalie ARLAUD, Mme France GUILLEMAIN et Mme Virginie LEDO.

- Le Rased :
Mme Florence WAGNEUR, psychologue scolaire dont le rôle est d'accueillir, d'observer, de s'entretenir avec les élèves et leurs parents si l'enseignant a repéré un trouble, une difficulté qui a des incidences sur le travail de l'élève.
Mme Lydie AUBERT, enseignante spécialisée dont le rôle est de conseiller les enseignants dans leur travail avec les élèves en difficulté.
- Un personnel municipal en charge de la bibliothèque :
Mme Christine ROBERT, est présente au sein de l'école les mardis, jeudis et vendredis. Elle organise des temps lecture au sein de la bibliothèque de l'école, met en place des ateliers et conseille les élèves dans le choix des livres à emprunter.

Niveaux	Répartitions	Effectifs	Enseignants et ATSEM
TPS/PS	4/20	24	Enseignante : Corinne SERISIER ATSEM : Mélanie MARTIN
PS/MS	9/14	23	Enseignante : Chantal GLORY ATSEM : Sylvie LEGRAND
MS/GS	8/16	24	Enseignantes : Emilie GRIMARD et Laura HULEUX ATSEM : Jacqueline BERTHOULOUX
MS/GS	6/19	25	Enseignantes : Shannon AMÉLINEAU et Heïdi BARRÉ ATSEM : Patricia PRUNIER
CP		20	Enseignante : Isabelle QUEMENER
CP/CE1	12/6	18	Enseignante : Sandra GARENTON
CE1		21	Enseignantes : Guénaëlle VOYAU et Laura HULEUX
CE2		22	Enseignante : Céline GARNIER
CE2/CM1	5/18	23	Enseignante : Véronique AUGAIS
CM1/CM2	18/5	23	Enseignante : Annaëlle LOURY
CM2		24	Enseignant : François-Xavier CHENAIS

4) Sécurité

Plusieurs exercices incendie ont lieu au cours de l'année. Les enfants sont entraînés à évacuer calmement avec leur classe pour rejoindre les points de rassemblement. Le 1^{er} exercice a eu lieu le 26 septembre.

A cela s'ajoute deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

Le PPMS risque majeurs, est déclenché en cas de tempête, d'inondation ou encore de déversement chimique. Il peut mener à un confinement atmosphérique ou à une évacuation.

Le PPMS attentat/intrusion, nous amène à nous cacher ou nous échapper en silence. Un exercice PPMS attentat/intrusion aura lieu le 5 décembre.

Les enseignants sont vigilants à ce que les exercices ne créent pas d'angoisse, mais soient tout de même réalisés sérieusement. En maternelle, ils sont présentés comme des jeux.

Le traitement des situations d'intimidation ou de harcèlement est harmonisé au niveau national à travers le plan PHARE. Les équipes scolaires et périscolaires sont formées pour traiter les situations mais aussi les prévenir.

Les élèves sont sensibilisés de manière continue tout au long de la scolarité. Nous travaillons avec eux sur les émotions, l'empathie, la gestion des conflits puis plus spécifiquement sur la sensibilisation au harcèlement. Comme l'an passé, les classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 bénéficieront au cours de l'année de l'intervention de la gendarmerie sur les problématiques de harcèlement et d'utilisation des réseaux sociaux.

Une journée nationale de mobilisation et lutte contre le harcèlement est prévue le 7 novembre. A partir du CE2, les élèves devront répondre à un questionnaire visant à mieux évaluer le climat de classe.

5) Projets pédagogiques et actions

APC

Les APC s'organisent sur la pause méridienne ou à 16h30, en fonction des enseignants. Ce temps facultatif permet un travail sur les apprentissages fondamentaux en groupe réduit.

Cette année les enseignants vont travailler plus particulièrement la lecture et les compétences mathématiques. Le travail mené diffère selon les classes et niveaux des élèves.

- Maternelle : Numération sous forme de jeux et graphisme
- CP au CE2 : Renforcement en lecture
- CM1 et CM2 : Aide aux devoirs et accès à l'autonomie

Les projets sportifs

Natation

Tous les élèves de CP, CE1 et CE2 vont bénéficier de 9 séances de natation à la piscine de Combours du 14 octobre au 28 novembre 2024 (2 séances par semaine). Il s'agit de séances massées, menées deux fois par semaine. Ce format a un effet positif sur l'apprentissage de la nage et évite l'apparition d'angoisses d'une séance à l'autre. Ce cycle sportif est financé par la mairie (Caisse des écoles) et représente un coût de 31€ par élève.

Les projets artistiques et culturels

Cinéma

Le mardi 15 octobre, les deux classes de MS/GS se sont rendues au cinéma de Combours voir 4 courts métrages d'animation nommés « Les Fées Sorcières ». Cette sortie accompagne le travail mené au sein des classes sur le conte d'Hansel et Gretel. Elle est financée par l'OCCE, l'APE et la mairie (Caisse des écoles) et représente un coût de 5,80€ par élève.

Lectures

Des échanges entre différentes classes auront lieu cette année. Ils ont commencé dans certaines classes. Les enfants apprécient beaucoup entendre leurs aînés, découvrir d'autres enfants de l'école. C'est un exercice pour les plus grands qui apprennent à lire à un auditoire.

- La classe de TPS/PS accueillera les CM1/CM2
- La classe de PS/MS accueillera les CE2
- La classe de MS/GS de Mme GRIMARD et Mme HULEUX accueillera les CE1
- La classe de MS/GS de Mme AMÉLINEAU et Mme BARRÉ accueillera les CM2
- La classe de CP accueillera les CE2/CM1
- La classe de CP/CE1 accueillera les CM1/CM2 et CM2

Spectacle

Un spectacle sera offert aux élèves par la mairie au sein de la salle Ile-et-Donac. La mairie a choisi cette année deux compagnies différentes proposant un spectacle musical dansant adapté à chaque tranche d'âge.

Le mardi 17 décembre la maternelle assistera au spectacle « Barbu » de Productions Hirsutes, tandis que les élémentaires découvriront « Héritage » de DJ Show Set le jeudi 19 décembre.

Chorale

Six classes participent à une chorale : les élèves de CP, CP/CE1, CE1 avec Mme Guénaëlle Voyau et les élèves de CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 avec Mme Véronique Augais. Les classes se retrouvent une fois par semaine pour travailler sur la voix et apprendre à chanter ensemble en chorale. C'est un moment de rencontre entre les classes.

Les projets environnementaux et patrimoniaux

Automne

Les deux classes de MS/GS réaliseront une journée sur le thème de la nature et de l'automne le jeudi 7 novembre. Elles sortiront de l'école le matin à proximité de l'école pour réaliser du land art, une chasse aux couleurs, des empreintes, un jeu collectif et un parcours sensoriel puis poursuivront les activités thématiques au sein de l'école l'après-midi avec des jeux mathématiques, de la cuisine, des plantations, des lectures et des arts plastiques.

Brocéliande

Les classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 ont passé une journée à Brocéliande, dans la forêt de Paimpont, le 1^{er} octobre. Un conteur a accompagné chacune des classes pour lui faire découvrir la légende Arthurienne. La promenade contée et chantée s'est déroulée autour du val sans retour, de l'arbre d'or, du miroir aux fées et de la fontaine de Barenton.

La sortie est financée par l'OCCE, l'APE et la mairie (Caisse des écoles) et représente un coût de 28€ par élève.

Canal

Les classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE2 participent au projet « Raconte-moi ton Canal » proposé par la Maison du Canal d'Ille et Rance et composé de 3 temps forts.

- Les élèves sont allés sur le site des 11 écluses pour y découvrir la vie des éclusiers et éclusières. Ils ont pu visiter une maison éclusière, participer à la fabrication de beurre et randonner en écoutant différentes histoires liées à l'imaginaire du canal.
- Des intervenants sont ensuite venus à l'école travailler plus en détail avec les élèves sur les techniques de construction du canal et sur la vie des bateliers.
- En novembre, le projet se conclura par un temps d'écriture de contes. Les élèves écriront leur propre histoire du canal.

Le projet est financé par l'OCCE et l'APE et représente un coût de 18€ par élève. Le transport nous a été offert par la Communauté de Communes.

6) Portail famille

La mairie souhaite faire le point sur l'utilisation du « Portail Famille ».

M. Letourneux, le responsable périscolaire, rappelle qu'il est possible de télécharger l'application sur téléphone. Il n'est donc pas nécessaire de posséder un ordinateur pour pouvoir l'utiliser.

Les familles bénéficient de tarifs réduits (repas à 1€) en fonction de leur quotient familial (CAF). Il est donc dommage que les personnes concernées ne prennent pas la peine de réaliser la démarche. Par ailleurs, pour ne pas être facturé pour un repas non consommé ou bien pénalisé par une absence de réservation sur un repas consommé, il faut garder en tête les règles suivantes :

JE RESERVE QUAND ?	JE PEUX ANNULER	JE NE RESERVE PAS (Situation qui doit demeurer exceptionnelle)
Au plus tard 2 jours avant	Au minimum 12 heures avant	Mon enfant est pris en charge et je paie une majoration d'1 euro.
Exemple La réservation du repas du lundi doit se faire au plus tard le samedi à 23h59 .	Exemple L'annulation du repas du jeudi doit se faire au plus tard le mercredi à 20h.	

Si mon enfant est malade, et que son absence est imprévue, je peux annuler son repas la veille avant 20h ou bien je dois transmettre un certificat médical sous 48h.

Les agents ont récemment décoré les réfectoires avec les enfants. Des photographies devraient être déposées prochainement sur l'application. M. Letourneux va aussi faire en sorte que les parents puissent aussi avoir une photographie des équipes périscolaires.

7) Budget OCCE

La coopérative scolaire permet le financement des sorties scolaires et projets. Une participation financière volontaire a été proposée aux parents en début d'année. Le tableau ci-dessous fait état du bilan financier de l'année scolaire 2023-2024 :

	Maternelle		Elémentaire	
	Dépenses	Gains	Dépenses	Gains
Participation volontaire des familles		907€		1 267€
Frais de fonctionnement (tenue de compte et assurance)	253€		464€	
Dons de l'APE		1 840€ (dont 240€ de cadeaux lors du passage du Père Noël)		3 220€ (dont 420€ de cadeaux lors du passage du Père Noël)
Collecte de papiers et journaux		220€		385€
Photos scolaires		607€		1 062€
Chocolats		460€		804€
Vente de torchons		/		915€
Vente de livrets GS		49€		
Projets, sorties et petit matériel	2 946€		6 719€ (dont 2 781,50€ classe de mer)	
Totaux	3 199€	4 083€	7 183€	7 654€

7) Questions des représentants des parents d'élèves

- **Nous aimerions savoir si cette année vous pourriez remettre en place les dessins des enfants à imprimer (sur des tabliers, tasses, torchons, sacs, etc) ?** L'équipe enseignante va y penser. Ces actions supplémentaires sont un joker pour le financement de projets exceptionnels ou supplémentaires.
- **Les enfants vont-ils fêter le carnaval cette année ? Nous avons bien conscience que c'est toute une organisation mais pourquoi ne pas procéder à un sondage pour savoir s'il y aurait des bénévoles pour mettre en place et participer à cet événement ?** Ce n'est pas une envie de l'équipe enseignante. Par contre, comme les années passées, les élèves d'élémentaire pourront venir déguisés pour mardi gras.
- **La question des sanitaires des filles en élémentaire a été de nouveau soulevée. Ils sont vétustes et posent des difficultés : petites filles qui restent coincées dans les toilettes, chasses d'eau mal réglées, robinets défectueux... Des travaux de rénovation sont-ils programmés ?** Leur réfection est prévue sur le budget 2025.
- **Les blocs de motricité de l'école maternelle semblent dans un état d'usure avancé. Est-il prévu de renouveler ce matériel ?** Les enseignantes de maternelle ont choisi de reporter des projets pour financer l'achat de nouvelles mousses. Elles sont d'ores et déjà utilisées en salle de motricité.
- **Une question concernant l'installation de portes sur les sanitaires maternelles a encore été posée. L'équipe pédagogique a répondu au précédent conseil que cela n'était pas forcément pertinent et qu'il serait préférable de mettre en place un dispositif pour limiter le nombre de parents présents dans les sanitaires le matin. Une action a-t-elle été engagée en ce sens à la rentrée ?** La mairie a placé des films sur les vitres d'un des blocs sanitaires. Le retour de cette expérimentation est mitigé car les films bloquent le passage de la lumière et empêchent les ATSEM et les enseignantes d'assurer une surveillance efficace des enfants au cours de la journée. Nous choisissons donc de tester la mise en place d'une affiche limitant l'accès à deux parents. Les enfants de MS et GS sont autonomes et n'ont pas besoin d'être accompagnés. Les parents présents dans le bloc sanitaire peuvent ouvrir et fermer l'eau du robinet aux enfants présents en même temps que leur propre enfant.
- **Lors du dernier conseil d'école, il était question de poursuivre le projet de végétalisation des cours. Les groupes de travail ont-ils repris ? Quels sont les aménagements prévus ?** Mme Parpaillon, l'adjointe chargée de l'environnement, va reprendre contact avec Mme Amélineau pour trouver un planning permettant de poursuivre le projet.

Questions des conseils précédents en attente de réponse :

2022 – CE du 18/10	Existe-t-il un budget spécifique pour les appels à projets en dehors de la caisse des écoles ? Si oui, quels sont les critères d'éligibilité ? Un budget participatif est en réflexion par les élus sur la commune actuellement mais rien n'a encore abouti
2024 – CE du 19/03	Une enseignante signale la dangerosité de l'Avenue Félicité de Lamennais. Les enfants et familles, mais aussi les enseignants se rendant à pied à l'école, peinent à traverser au passage piéton en toute sécurité. Les voitures arrivent très vite et l'artère est très fréquentée. Les piétons ne sont pas éclairés et il n'y a pas de panneau indiquant la proximité d'une école. Qu'est-il possible de faire pour sécuriser les abords de l'école ? La problématique est discutée et les propositions suivantes sont formulées : - ajout de lampadaires, - installation d'un panneau lumineux « attention école », - installation de plots routiers lumineux le long du passage piéton, - pose d'un dos d'âne, - passage de la vitesse à 30km/h sur cette zone, - rétrécissement de la chaussée La municipalité en prend note. Maj 05112024 : Le département à la main sur cette route départementale et tout se fait avec leur accord. L'ajout d'un plateau supplémentaire au niveau du passage piéton vient d'être décidé et chiffré cette semaine, pour un montant de 38 000€. Un appel d'offre va être lancé sur le marché public. M. Le Maire espère sa réalisation pour juin 2025. Des études sont encore en cours pour la mise en jour des panneaux de signalisation aux abords de l'école. La section de l'Avenue passant de 30 à 50 puis à 30km/h devrait prochainement être harmonisée à 30km/h.

L'APE et la mairie remercient les parents et Mme Amélineau pour la rénovation du préau de l'école élémentaire.

La séance est levée à : 20h

La directrice : Mme. AMELINEAU